



## GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS SUR LE MATELAS

**Félicitations et merci d'avoir choisi de dormir sur un matelas Tempur-Pedic<sup>MD</sup> !** Nous sommes confiants que vous serez satisfait de votre achat pendant de nombreuses années et que vous serez à même de profiter d'un sommeil bienfaisant comme jamais auparavant. TEMPUR-Canada est convaincue de la qualité de ses produits et n'hésitera pas à les réparer ou à les remplacer s'ils ne satisfont pas les normes de qualité les plus élevées. Si jamais votre matelas devait être remplacé, nous vous offrirons le même matelas ou un produit semblable si le modèle d'origine n'est plus disponible. Nous vous invitons à prendre un moment pour vous familiariser avec la garantie qui accompagne votre nouveau matelas.

**Important :** Votre garantie n'est valide qu'aux conditions suivantes :

- 1) Vous êtes l'acheteur d'origine du produit que vous vous être procuré auprès d'un détaillant agréé au Canada
- 2) Vous présentez une copie de la facture ou du reçu d'origine. Veuillez noter que les reçus de cartes de crédit ne constituent pas une preuve d'achat admissible.
- 3) Vous présentez une copie de la garantie d'origine.

**TEMPUR-Canada assumera tous les coûts reliés au remplacement du produit défectueux pour le compte du détaillant d'origine. Les frais de transport supplémentaires sont la responsabilité du consommateur.**

**Durée de la garantie :** La garantie entre en vigueur dès l'achat de votre nouveau matelas. Le fait de réparer ou de remplacer le matelas dans le cadre de la période de garantie n'a pas pour effet de prolonger la durée initiale de cette garantie.

### **De la 1re à la 10e année – Garantie intégrale**

Au cours des dix (10) premières années de la présente garantie, si votre matelas suédois Tempur-Pedic<sup>MC</sup> s'avère défectueux, il sera remplacé ou réparé conformément aux dispositions de la garantie offerte par TEMPUR-Canada.

### **De la 11e à la 20e année – Garantie au prorata**

Si des défauts sont observés durant les dix (10) années suivantes de couverture de la présente garantie, TEMPUR-Canada pourra selon sa procédure de réclamation, soit réparer le matelas et vous facturer les frais de manutention, ou le remplacer moyennant un montant établi au prorata. Dans les cas où TEMPUR-Canada remplace le matelas, les frais de remplacement sont établis en fonction de la date à laquelle le produit a été remplacé.

- Si le matelas est remplacé pendant la onzième année, les frais de remplacement s'élèveront à cinquante (50) pour cent du prix d'achat initial.
- Si le matelas est remplacé après la onzième année, mais pendant que la garantie est encore en vigueur, le montant calculé au prorata augmentera de cinq (5) pour cent par année subséquente (c'est-à-dire 55 % du prix d'achat initial si le remplacement a lieu pendant la douzième année, 60 % s'il a lieu au cours de la treizième année et ainsi de suite).

Certains modèles de matelas Tempur-Pedic sont accompagnés d'une housse amovible lavable. Ces housses portent une garantie de deux (2) ans qui couvrent les vices de matériaux et de fabrication.

**La garantie Tempur-Pedic couvre ce qui suit dans des conditions normales d'utilisation :**

- Les empreintes corporelles d'une profondeur de ¾ po (1,9 cm) ou plus – la garantie s'applique uniquement si le matelas a été supporté avec un sommier correspondant et jumelé à un cadre de lit et un soutien central appropriés (pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, voir les illustrations de sommiers et de cadres de lit autorisés)
- Boulochage sous le revêtement interne
- Déformation des couches de matériau
- Délamination
- Affaissement de la mousse – perte de densité
- Piqûres du couvre-matelas
- Fendillement du matériau TEMPUR<sup>MD</sup>

**La garantie Tempur-Pedic ne couvre pas les ransver suivants :**

- L'accroissement normal de la souplesse du matériau TEMPUR<sup>MD</sup> ou le ralentissement du rebond, ce qui n'affecte pas la performance de l'allègement de pression du matelas
- Empreintes corporelles d'une profondeur de moins de ¾ po (1,9 cm)
- Souillures, taches, brûlures, coupures ou déchirures non présentes au moment de la livraison
- Frais de transport et d'inspection exigés par le détaillant autorisé
- Moisissure
- Dommages subis par le matelas ou le couvre-matelas en raison de la bus physique
- Poignées
- Boulochage sur le revêtement
- Odeur temporaire du nouveau matelas
- Niveau de préférence de confort

**Exemples de cadres et de sommiers convenant aux matelas Tempur**



Sommier approuvé par Tempur-Pedic



Cadre en métal comprenant une traverse centrale pour les matelas G et TG  
Les matelas doivent être jumelés à un sommier approuvé par Tempur-Pedic



La base *ajustable* par Tempur-Pedic  
(ne convient pas aux matelas de plus de 10 po de profondeur)



Cadre avec barres  
2" (l'espace entre les barres ne doit pas dépasser 2 po de largeur (5,08 cm))



Plateforme – procure une surface plane solide

## Petits trucs pour l'entretien des matelas

### CE QU'IL FAUT FAIRE :

- **UTILISEZ** un cadre de lit tel qu'il est décrit ci-dessus
- **LAISSEZ** « respirer » votre nouvel ensemble matelas-sommier quelque temps après l'avoir dégagé de son emballage en plastique afin de permettre l'évacuation de l'odeur temporaire
- **ACCORDEZ** un certain temps à votre corps pour s'habituer à la sensation unique que procure un nouveau matelas Tempur-Pedic
- **ASSUREZ-VOUS** que la literie est propre
- **UTILISEZ** un couvre-matelas approuvé par TEMPUR-Canada afin de protéger votre investissement
- **REPLACEZ** le sommier dès l'achat de votre nouveau matelas afin d'assurer un soutien adéquat
- **ACCORDEZ** au matelas une certaine période d'adaptation à la température ambiante avant de le déplacer
- **SUIVEZ** les directives d'utilisation et d'entretien pour nettoyer le couvre-matelas amovible et lavable
- **CONSERVEZ** votre facture d'origine et cette garantie. **Si vous ne présentez pas ces documents, la garantie sera nulle et sans effet.**

### CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- **UTILISER** un liquide de nettoyage à sec sur le matelas, y compris les produits comme Febreze
- **RETOURNER** le matelas
- **EXPOSER** le matelas directement à la lumière du soleil
- **UTILISER** les poignées pour transporter le matelas
- **UTILISER** des couvertures électriques, coussins chauffants ou bouillottes
- **MOUILLER** le matelas. L'humidité risque de réduire les qualités d'allégement de la pression propres au matériau TEMPUR-Pedic<sup>MD</sup>
- **JUMELER** le matelas TEMPUR à un cadre de lit d'eau ou de lit escamotable
- **ENTREPOSER** le matelas à la verticale

***Pour toute situation faisant intervenir la garantie, veuillez communiquer directement avec le détaillant qui vous a vendu votre matelas.***

**VEUILLEZ CONSERVER CE CERTIFICAT AINSI QUE VOTRE FACTURE D'ORIGINE AUX FINS DE VALIDITÉ DE LA GARANTIE TEMPUR-PEDIC.**

**LA PRÉSENTE GARANTIE EST DESTINÉE AUX CONSOMMATEURS ET NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE À DES FINS COMMERCIALES.**